

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 27/10/2025
N° de facture : 03D3057542025004

Période du 20/10/2025 au 26/10/2025
Page 1/1

EI MME LEBOUQC FREDERIQUE RUE LE BOURG 46140 CAILLAC France Tel : 0984275485	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations

Code Tiers : D305754
Codes Point de vente : 147676
Codes FDJ : 501662

Gamme Jeux de Grattage

Jeu
(Code - Nom)
148 - MULTIPLIER X20 300
647 - BLACK JACK 2018
672 - SOLITAIRE 2019
673 - MAXI MOTS CROISES 300E
Total

Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
4	1 200,00 €	-	0,00 €	4	1 200,00 €		67,20 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
EURODREAMS
JOKER + 2010
KENO
LOTO
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
59,20 €	5,5000%	3,26 €	20,00% (1)
6,30 €	5,5000%	0,35 €	20,00% (1)
204,00 €	5,2000%	10,61 €	20,00% (1)
7,50 €	5,5000%	0,41 €	20,00% (1)
6,00 €	5,5000%	0,33 €	20,00% (1)
2,00 €	5,5000%	0,11 €	20,00% (1)
46,20 €	5,5000%	2,54 €	20,00% (1)
331,20 €		17,60 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
LOTO FOOT 12
LOTO FOOT 15
LOTO FOOT 7
PARIONS SPORT - paris combinés
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
6,00 €	5,2000%	0,31 €	20,00% (1)
6,00 €	5,2000%	0,31 €	20,00% (1)
6,00 €	5,2000%	0,31 €	20,00% (1)
6,00 €	5,5000%	0,33 €	20,00% (1)
24,00 €		1,27 €	

TOTAL A PAYER : 86,07 €

Conditions de règlement :

Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.

Date de règlement 29/10/2025

En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.

Mentions :

Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.

(1) Montant HT : 86,07 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 17,21 €

TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.

La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.